

## Le mot du Président



**Une vraie démarche de service public pour réussir la formation des maîtres**

En signant cette première convention cadre pour la formation des enseignants

et des personnels d'éducation avec le Rectorat, nous avons inauguré ensemble une pratique de travail qui consiste à éclairer l'ensemble de nos relations en les décrivant et en étant d'accord sur la manière de les décrire. Il faut souligner aussi que cette convention inscrit désormais notre collaboration Université - Rectorat dans une relation globale d'établissement à établissement et non plus d'individu ou de composante à Rectorat.

J'aimerais insister par ailleurs sur l'esprit dans lequel nous avons construit notre collaboration avec le Rectorat et les inspections d'académie. Nous avons souhaité que cette convention ne soit placée pas sous le signe de la marchandisation. L'objectif n'est pas en effet de comparer ce que l'un met au service de l'autre et réciproquement pour que cela donne lieu in fine à une facturation compensant le déficit de l'un ou l'autre. Nous rechercherons de toute façon de part et d'autre, à aller vers un partenariat équilibré.

A travers cette convention, Rectorat et Université réaffirment qu'ils tendent ensemble vers un même objectif de service public, en l'occurrence la réussite de la formation des maîtres et des personnels d'éducation. Et l'un et l'autre, nous tenons à apporter ce que nous pouvons et devons apporter.

Claude Condé  
Président de l'Université  
de Franche-Comté

## Convention cadre pour la formation des enseignants et des personnels d'éducation

*La réforme de la masterisation a inscrit la formation initiale des enseignants et des personnels d'éducation dans le schéma universitaire LMD (licence, master, doctorat), référence à l'échelle européenne et internationale. Le niveau de formation élevé du niveau licence au niveau master (bac+5) s'accompagne d'une professionnalisation progressive des étudiants et des nouveaux recrutés.*

*Dans ce cadre, l'Université de Franche-Comté et le Rectorat ont formalisé leur collaboration étroite au bénéfice de la formation initiale et continue des enseignants et des personnels d'éducation. Une première convention cadre a été signée le 23 novembre dernier.*

### Des missions bien identifiées et complémentaires

L'Université engage pour sa part son potentiel scientifique et pédagogique dans la construction du parcours des deux années de master préparant aux métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEF et MEEF). Elle participe par ailleurs à la formation des enseignants tout au long de la vie que ce soit la formation continue des enseignants du premier degré, professeurs des écoles ou du

second degré et des conseillers principaux d'éducation.

L'Education nationale de son côté, mobilise les formateurs nécessaires, les corps d'inspection, les personnels de direction et les enseignants tuteurs pédagogiques des écoles, collèges et lycées qui accueillent les étudiants en stage.

### De la formation initiale à la formation tout au long de la vie

Les principes, les conditions et la mise en œuvre de la collaboration entre les deux institutions s'organisent autour de trois périodes articulées et complémentaires dans le continuum :

■ la période de formation initiale et de préparation aux concours de l'enseignement, menant à l'obtention du diplôme national de master,

■ l'année de stage, durant laquelle les lauréats des concours de recrutement de l'éducation nationale bénéficient d'actions de formation et d'accompagnement spécifiques,

■ la formation tout au long de la carrière qui prolonge les acquis des années de formation et permet une adaptation permanente aux fonctions exercées.

### Un partenariat qui tend à l'équilibre

Concernant l'année en cours 2011-2012, les heures de services des professeurs des écoles mises à disposition de l'IUFM et de l'Université sont estimées à 1 364 équivalents HTD.

Côté Université, le volume de formations dispensées se situe à un peu plus de 800 heures HTD. L'Université va augmenter sa contribution

à la formation continue du premier degré pour tendre vers l'équilibre.

En apport complémentaire, elle met d'ores et déjà à disposition des locaux dans les composantes des différents sites de l'IUFM pour la formation continue du premier et second degré ainsi que l'accès libre à ses médiathèques.